

FRDG242 – Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-Chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse

15/01/21

Type de masse d'eau	ESO								
Code masse d'eau	FRDG242								
Nom masse d'eau	Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-Chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse								
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	06297X0022/F2105A + FORAGE DES PRES CHAPUIS Indiquer P90 retenu. : 42,6								
Nombre de communes proposées au classement V1	5								
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Ballaison* Douvaine* Massongy* Chens-sur-Léman Loisin								
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input type="checkbox"/> Autre : argumentaire à préciser								
Communes dont le retrait du classement est proposé									
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	<p>Agricole Le chargement animal est très faible sur ce bassin versant : 0,47 UGB /ha. Le nombre de têtes diminue également : pour les bovins lait, 1142 UGB (2020) contre 1532 (2015) (-5,8%) ; pour les autres bovins, 102 UGB (2020) contre 214 (2015) (-52,3%)</p> <p>Autre pollution Sur le bassin versant, 1 station</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>STEP</th> <th>Capacité</th> <th>Charge maximale actuelle</th> <th>Point de rejet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Douvaine</td> <td>45 000 EH</td> <td>48 000 EH</td> <td>Le Léman</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le point de réseau nitrate n'est pas impacté par le rejet de la station.</p> <p>Entre 2015 et 2018 la population a augmenté de 5 %. L'assainissement non collectif représente 8 % du bassin versant et il a augmenté de 6 %.</p>	STEP	Capacité	Charge maximale actuelle	Point de rejet	Douvaine	45 000 EH	48 000 EH	Le Léman
STEP	Capacité	Charge maximale actuelle	Point de rejet						
Douvaine	45 000 EH	48 000 EH	Le Léman						
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>La masse d'eau souterraine FRDG242 est proposée au classement au regard de la valeur du P90 (42,6 mg/l) et de la tendance à la hausse des teneurs sur le qualimètre du forage des prés Chapuis (BSS001QCLJ). Le classement concerne les communes intersectées par le bassin d'alimentation de l'ouvrage de surveillance concerné.</p> <p>Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols. Les arguments fournis sur l'occupation des sols ne sont donc pas recevables, ni de nature à modifier la proposition de classement.</p>								

L'analyse des données montre deux dépassements du seuil de 40mg/l observés depuis 2018 dont un pendant la campagne de surveillance 2018-2019 avec une tendance à la hausse depuis 2015.

Le bassin versant du Vion qui intersecte la partie la plus au nord du bassin d'alimentation de l'ouvrage de surveillance fait également apparaître des indices de contamination des eaux de surfaces.

Ces éléments justifient la proposition de classement de la masse FRDG242 – Formations glaciaires et fluvioglaciales du Bas-Chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse, et de l'ensemble des communes sus-jacentes au compartiment retenu.

La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.